



# Chambres des métiers : le point d'indice enfin dégelé

**INFO MILITANTE** Publié jeudi 29 septembre 2022 / par Sandra Déraillot, L'Info Militante

[CMA](#) [Inflation](#) [Point d'indice](#) [Pouvoir d'achat](#)

**Les agents des chambres de métiers et de l'artisanat obtiennent enfin une revalorisation de leur rémunération après 12 ans de blocage.**



Après la grève et les manifestations du 15 septembre, une commission paritaire nationale réunie en urgence ce mardi 27 septembre a permis d'acter une revalorisation du point d'indice des agents des chambres de métiers à hauteur de 3,64 %. Cette revalorisation devrait être validée lors d'une deuxième commission le 24 octobre et prendre effet, rétroactivement, au 1<sup>er</sup> octobre.

« *Nous souhaitons une augmentation de 8 %, donc, clairement 3,64 % ce n'est pas assez, précise Sylvie Testi, responsable FO des agents des chambres de métiers et de l'artisanat. Mais tous les jours j'ai des agents au téléphone qui me disent qu'ils n'y arrivent plus.* » Des négociations annuelles obligatoires sont prévues pour fin 2022/début 2023. « *On se permettra alors de provoquer une nouvelle CPN pour accélérer l'évolution des grilles et augmenter la valeur du point.* »

## Les autres acquis de la mobilisation

Parmi les autres dispositions votées : un taux d'inflation de 4,36 % servira de base pour le calcul de l'indemnité garantie individuelle de pouvoir d'achat, taux identique à celui de la fonction publique et plafonné à 720 points d'indice ; le relèvement de l'indice minimum de démarrage des salaires à 325 au lieu de 308 ; la réduction de la durée de passage dans l'échelon 7 à 2 ans (au lieu de 4) ; et l'attribution d'une indemnité de fin de contrat (10 %) pour les CDD inférieurs à un an.

Les chambres des métiers et de l'artisanat ont pour mission de représenter les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics et d'accompagner les créateurs d'entreprises artisanales dans leur développement. Elles proposent des services divers : formations, conseil aux chefs d'entreprise, l'organisation d'une pépinière d'entreprises, rencontres entre professionnels... Les personnels de ces établissements ne sont pas fonctionnaires et ne relèvent pas non plus du droit privé, mais sont des agents publics de l'État. Le point, dont la valeur est définie en commission paritaire nationale (CPN), est l'élément permettant de calculer leur salaire, multiplié par un indice correspondant au niveau et à la classe de l'emploi occupé. Or, ce point est gelé depuis novembre 2010.

La FEC-FO se mobilise depuis plusieurs mois pour lutter contre la dégradation progressive qui affecte les salaires. « *En moyenne, les employés et techniciens sont rémunérés 13 % de moins que sur le marché général du travail, souligne Sylvie Testi. Quant aux cadres, leur fiche de paie accuse un décrochage de - 20 %.* » ■

**SANDRA DÉRAILLOT**

**L'INFO MILITANTE**

Dossier N°3368

Dossier N°3367

Dossier n°3366

## À lire également

- Chambres des métiers : des négociations salariales en vue
- Chambres de métiers : les agents manifestent le 15 septembre 2022

## Sur le même sujet



### Pouvoir d'achat : Frédéric Souillot, Secrétaire général de FO, était l'invité d'Yves Calvi

Pouvoir d'achat : Frédéric Souillot, Secrétaire général de Force Ouvrière, était l'invité d'Yves Calvi dans l'émission « Calvi 3D ».



### Face à l'urgence sociale : augmentez immédiatement les salaires et les pensions !

Le contexte social et économique ainsi que la hausse des prix de l'énergie, des carburants, des produits alimentaires, etc. ont remis au centre des préoccupations l'exigence de meilleurs salaires, pensions, allocations d'études et indemnités chômage.



### Salaires : Yves Veyrier, Secrétaire général de FO, était l'invité de Nicolas Poincaré

Yves Veyrier, Secrétaire général de Force Ouvrière, était mardi 24 mai sur RMC avec Nicolas Poincaré.

### ACTUALITÉS

- Toute l'actualité
- InFO militante
- Communiqués de FO
- Éditoriaux de FO
- Dossiers
- Rapports financiers

### FORCE-OUVRIERE.FR

Qu'est-ce que FO ?

### VOS DROITS

- Les Chiffres utiles
- Votre Fiche de paye
- Tous vos droits
- Veille juridique
- L'InFO des CSE
- Consommation
- Vos impôts

### NOUS SUIVRE



### NOTRE NEWSLETTER

### NOS ACTIONS

- Le groupe FO au CESE
- Campagnes
- Entre Militants
- Outils syndicaux
- Vidéos & Interviews

### FO AUTOUR DE VOUS



Pourquoi adhérer  
Adhérer à FO

 Votre email 



[Voir la page de l'UD >](#)

[Choisir un autre lieu ↘](#)